



Madame  
Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Cheffe du Département fédéral  
de justice et police  
3003 Berne

Références CV  
Date 28 FEV. 2019

**Consultation fédérale - Loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles  
Détermination du Canton du Valais**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté sur l'avant-projet de loi fédérale précitée.

Dans le cadre de la prévention des actes terroristes, il nous apparaît judicieux de restreindre l'accès à des produits chimiques par des individus malintentionnés. La question des précurseurs d'explosifs doit donc être réglementée.

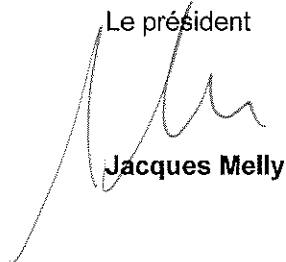
Toutefois, cette nouvelle législation ne devra pas générer de surcoût de travail pour les cantons qui se limitent à soutenir la Confédération dans le cadre de contrôles ponctuels et sur la base d'indices sérieux.

Pour le surplus, un groupe de travail regroupant des spécialistes romands issus des forces de police planchent actuellement sur cette problématique. Il s'agira de tenir compte des conclusions prises par ce dernier.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Jacques Melly



Le chancelier

  
Philipp Spörri

